

désirable d'encourager ceux qui désirent se perfectionner comme professeurs d'enseignement secondaire et comme bibliothécaires. Ces bourses ont une valeur moyenne de \$2,000.

(6) Bourses pour professeurs d'art et personnel spécialisé des galeries d'art et des musées.

(7) Bourses de recherches ou de création.

(8) Bourses pour ressortissants étrangers.

Ici, je devrais mentionner que jusqu'à maintenant aucune bourse de perfectionnement n'avait été offerte aux ressortissants étrangers du Canada, si ce n'est celles qu'on a constituées au moyen de fonds du gouvernement fédéral qui avaient été bloqués à la fin de la guerre aux Pays-Bas, en Belgique, en France et en Italie et dont le virement en argent canadien n'était pas possible. Le gouvernement a trouvé qu'il pourrait utiliser ces fonds en les dépensant pour les Canadiens qu'il enverrait en ces pays. Il a décidé de faire aussi venir des Européens au pays. La province de Québec a aussi envoyé des Canadiens à l'étranger et a accueilli des ressortissants étrangers. Voilà les seules véritables causes de la présence chez nous de boursiers étrangers pour des études dans les domaines des arts, des humanités et des sciences sociales; plus de 30 pays avaient pourtant offert des bourses d'études et de perfectionnement aux Canadiens.

Nous étions d'avis, comme la Commission Massey et le Parlement, qu'il était grand temps pour nous de faire quelque chose à cet égard dans l'intérêt du Canada. Nous en sommes donc venus à une entente avec le ministère des Affaires extérieures, en vertu de laquelle notre ambassadeur ou le ministère en cause dans tous les pays où nous avons une mission étrangère doit faire savoir, par les journaux et par des discours, que ces bourses d'études sont disponibles et que nous recevons des demandes à leur sujet. Les demandes sont étudiées sur place par un membre du personnel de l'ambassade, par un Canadien de marque, s'il s'en trouve un à cet endroit, et par un représentant de l'instruction publique du lieu. Les demandes sont ensuite envoyées à Ottawa, où elles font l'objet d'une dernière étude et où les candidats sont choisis.

Je dois dire que nous avons à l'heure actuelle des boursiers qui travaillent et étudient sous notre régime de bourses d'études dans 27 différents pays et que nous avons accueilli ici des boursiers venant de plus de cinquante pays.

Cinq des bourses pour ressortissants étrangers sont destinées à des personnages de haut rang de l'étranger. Leur valeur est de \$5,000 plus l'indemnité de déplacement et les deux tiers de l'indemnité de déplacement pour l'épouse, ce qui permet à un boursier particulièrement doué dans un de ces domaines de venir au Canada pendant un an. Ce programme est présentement appliqué et je crois qu'il attirera un bon nombre de personnes compétentes dans certaines de nos institutions.

Nous avons également la catégorie (9), prévoyant des bourses pour études dans le domaine du journalisme, de la radio-télévision et de la cinématographie.

La catégorie (10) est une sorte de clause d'ensemble qui s'applique